



Madame Catherine CHOMA  
Sous-direction de la Politique  
des produits de santé  
D.G.S.  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 19 mars 2015

Madame,

Les pharmaciens d'officines répondent chaque jour aux demandes de près de 4 millions de personnes. En médecine humaine, les médicaments de prescription médicale facultative permettent aux pharmaciens d'officine de répondre à nombre de troubles, soit que ces derniers ne justifient pas de suivi médical, soit dans l'attente de celui-ci. Par ailleurs, la contribution des pharmaciens est reconnue face à de nombreux problèmes de santé publique, notamment le contrôle de la douleur et la contraception d'urgence.

Aussi déplorons-nous de ne plus pouvoir jouer un rôle parallèle pour les animaux, et spécialement les animaux de compagnie, du fait de l'obligation de prescription pour la plupart des substances thérapeutiques à usage vétérinaire.

Nous attirons particulièrement votre attention sur deux catégories de principes actifs dont le statut de prescription obligatoire est particulièrement pénalisant en pratique courante : les anticonceptionnels hormonaux et les anti-inflammatoires.

Les anticonceptionnels hormonaux, dont l'implication dans l'apparition de certaines pathologies n'est pas contestable, n'en sont pas moins indispensables dans de nombreuses situations : ils évitent les difficultés à détenir un animal durant ses chaleurs, ils n'ont pas le caractère définitif de la stérilisation et permettent de différer les portées. Ils sont une solution d'attente lorsque le coût de la stérilisation oblige à la différer. Ajoutons que les risques et inconvénients des gestations non désirées dont sont responsables les restrictions à la disponibilité des anticonceptionnels, devraient être mises en balance avec les effets indésirables d'un usage prolongé des anticonceptionnels hormonaux.

De même des anti-inflammatoires de prescription facultative permettraient d'améliorer le bien-être animal et de diminuer la iatrogénèse. En effet, l'absence de médicaments antalgiques ou anti-inflammatoires de prescription facultative, pousse de nombreux détenteurs d'animaux à utiliser des antalgiques ou anti-inflammatoires de prescription facultative à usage humain. Malheureusement ces substances généralement bien tolérées chez l'homme peuvent être très toxiques et leurs présentations et leurs dosages sont inadaptés pour les petits carnivores domestiques.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de solliciter une révision de l'arrêté du 24 avril 2012 en vue d'améliorer la disponibilité et la sécurité d'utilisation des médicaments vétérinaires en officine.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink that reads "Albin Dumas". The script is cursive and elegant.

Albin DUMAS  
Président